

Rapport d'activité **2023**



Datassur

Rapport d'activité **2023**



INTRO

Préface.....	5
--------------	---



FICHIERS

Risques spéciaux en assurances non-vie (RSR).....	6
Bureau de Coordination des Expertises (BCE)	9
Caisse de compensation RDR.....	11
Base de données sinistres centralisée	11
TELEBIB 2.....	12
Système d'Information Parquets - entreprises d'ASSurances (SIPASS).....	13
Crashform.....	13
Discover.....	14
Find@Car.....	15
Plateforme Siabis+	15
Plateforme Car@ttest	15
Plateforme attestations RC décennale	16
Sous-traitance pour les asbl	17



AGENDA

À l'agenda en 2024.....	20
-------------------------	----



COMPTES

Comptes 2023.....	22
Bilan 2023.....	24
Recettes et dépenses 2023	25



ORGANISATION

Organisation	26
Liste des coopérateurs.....	27

INTRO



Ce rapport d'activité de Datassur offre une vue d'ensemble des réalisations de l'année, marquée par un résultat financier positif, signe de la solidité et de la pertinence de sa stratégie.

Préface

En 2023, Datassur a encore démontré son engagement envers l'innovation et la professionnalisation, en finalisant des projets clés et en renforçant sa position dans le secteur de l'assurance.

Le déploiement de la plateforme Verifleet est un exemple éloquent de cette dynamique, améliorant la communication entre intermédiaires et assureurs grâce à l'utilisation d'APIs. Le renouvellement de la certification ISO27001 souligne l'importance accordée à la sécurité de l'information, un pilier essentiel pour la confiance des clients et partenaires. L'augmentation des volumes traités reflète la confiance du secteur dans les solutions proposées par Datassur, tandis que la poursuite de l'automatisation des processus internes témoigne d'une recherche constante d'efficacité opérationnelle.

Ce rapport d'activité de Datassur offre une vue d'ensemble des réalisations de l'année, marquée par un résultat financier positif, signe de la solidité et de la pertinence de sa stratégie.

Les bénéfices sont réinvestis pour soutenir l'amélioration continue et le développement de nouveaux services. En 2024, l'entreprise poursuivra sa mission de contribuer à la numérisation du secteur, avec des projets ambitieux tels que l'API RSR, une version améliorée de Sipass, et une sécurité renforcée sur toutes ses plateformes. L'introduction de l'authentification multifactorielle pour Identifin est également prévue, renforçant ainsi la sécurité des transactions et des données. Datassur contribuera à la préparation du secteur à la mise en œuvre de DORA, démontrant son engagement envers la conformité réglementaire.

L'équipe de Datassur aborde l'année 2024 à nouveau avec enthousiasme, prête à relever les défis futurs et à continuer d'apporter des solutions innovantes au secteur de l'assurance. Avec une vision claire et une stratégie bien définie, Datassur est bien positionnée pour maintenir son rôle d'acteur clé dans la transformation numérique du secteur.



MARC WOUTERS

Baloise
Administrateur délégué
Chief Transformation Officer



MARC PURNAL

Belfius Insurance
Executive Manager
Business Product
Management



MARC EUBEN

KBC Assurances
Directeur affaires juridiques,
gestion des risques
et compliance



GINO LEROY

Assuralia
Membre du Comité
de direction



FICHIERS

Le fichier des risques spéciaux en assurances non-vie (RSR)

Quelques chiffres significatifs

En 2023, les entreprises d'assurances ont effectué 114.012 enregistrements dont 708 ont déjà été effacés durant l'année. Ce qui donne 113.304 nouveaux enregistrements actifs au 31 décembre 2023. Pour mémoire, les entreprises d'assurances avaient effectué 109.036 enregistrements en 2022. Ce qui représente une augmentation de 4,5 %.

La répartition selon les critères d'enregistrement est de :

- **98,4 %** pour des enregistrements qui sont consécutifs à une résiliation pour non-paiement de prime ou non-recouvrement de franchise, contre 98,7 % en 2022 ;
- **1,1 %** pour des enregistrements qui sont consécutifs à une résiliation suite à plusieurs sinistres, contre 0,9 % en 2022 ;
- **0,1 %** pour des enregistrements qui sont consécutifs à une résiliation suite à une fraude à l'assurance, comme en 2022.

Évolution
du nombre
d'enregistrements
depuis 2019



Informer les personnes concernées

Chaque enregistrement se rapportant à une personne physique ou à une personne morale unipersonnelle donne lieu à une lettre de notification envoyée à la dernière adresse connue par l'entreprise d'assurances à l'origine de l'enregistrement. Ainsi, 92.414 courriers ont été envoyés aux personnes concernées en 2023.

Si la personne concernée a déménagé entretemps, la lettre de notification est généralement renvoyée chez Datassur. Le volume de ces courriers est évalué à 12,6 % pour l'année 2023.

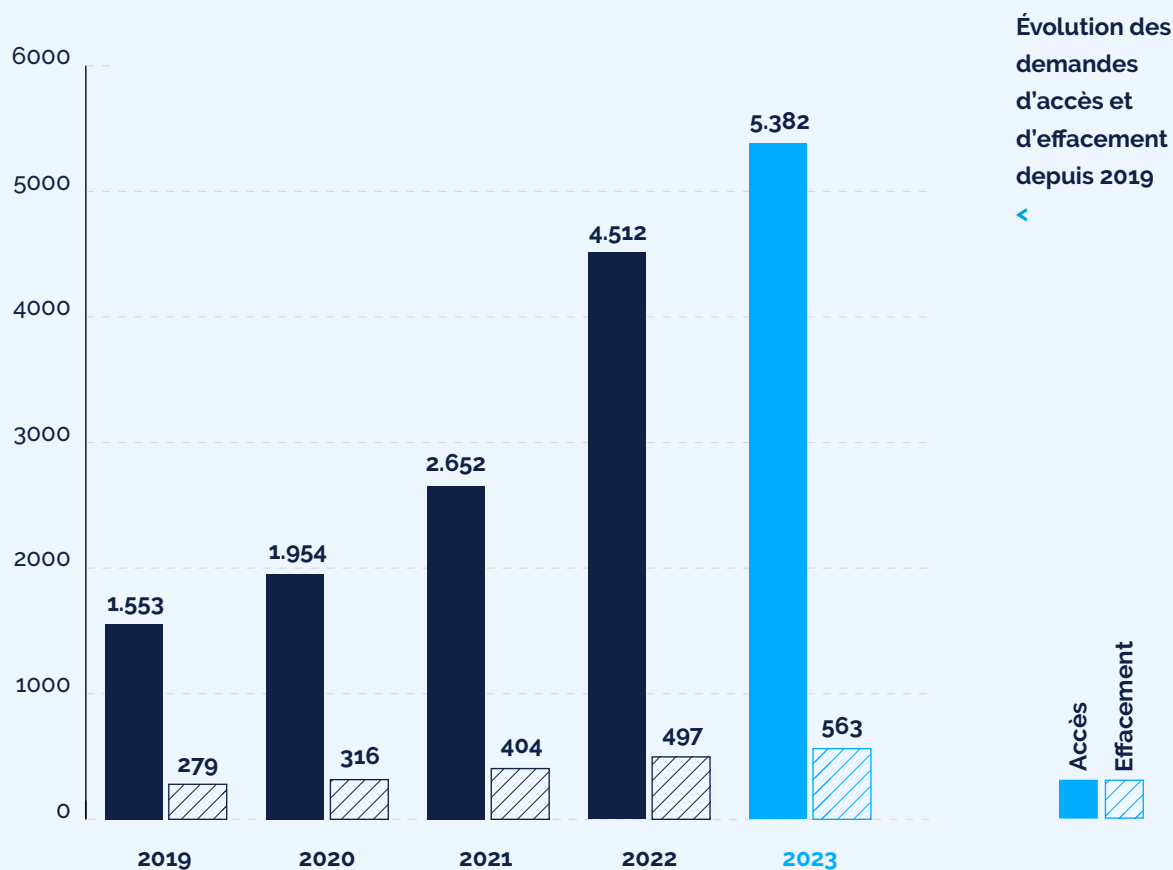
À propos des demandes d'accès et d'effacement

5.382 demandes d'accès et 563 demandes d'effacement ont été traitées en 2023 contre

respectivement 4.512 et 497 en 2022, ce qui représente des augmentations de 19,3 % et 13,3 %.

Ce qu'il advient des demandes d'effacement

- **159** enregistrements, soit 28,2 % de ceux qui sont contestés, sont maintenus par l'entreprise d'assurances concernée ;
- **195** enregistrements, soit 34,6 % de ceux qui sont contestés, sont effacés sur base d'une décision concertée avec l'entreprise d'assurances concernée ;
- **209** enregistrements, soit 37,1 % de ceux qui sont contestés, sont effacés sur décision de Datassur lorsque l'entreprise d'assurances concernée n'a pas donné suite à la requête de Datassur dans les délais impartis.





Dossiers ouverts chez l'Ombudsman des Assurances

Les plaintes adressées à l'Ombudsman

Chez l'Ombudsman des Assurances, 86 dossiers ont été ouverts sous le couvert de Datassur en 2023. Sur ces 86 dossiers, 52 sont à considérer comme des demandes d'accès ou d'effacement qui ont d'ailleurs été relayées vers Datassur et 7 comme des demandes d'informations générales. Quant aux 27 véritables doléances, 16 étaient fondées, 10 étaient non fondées et un dossier était encore en cours au 29 février 2024.

L'Autorité de Protection des Données

Pour la seizième année consécutive Datassur n'a pas été sollicité par l'autorité compétente (Autorité de Protection des Données ou APD en abrégé), ni pour une plainte, ni pour une demande d'information complémentaire relative au RSR.

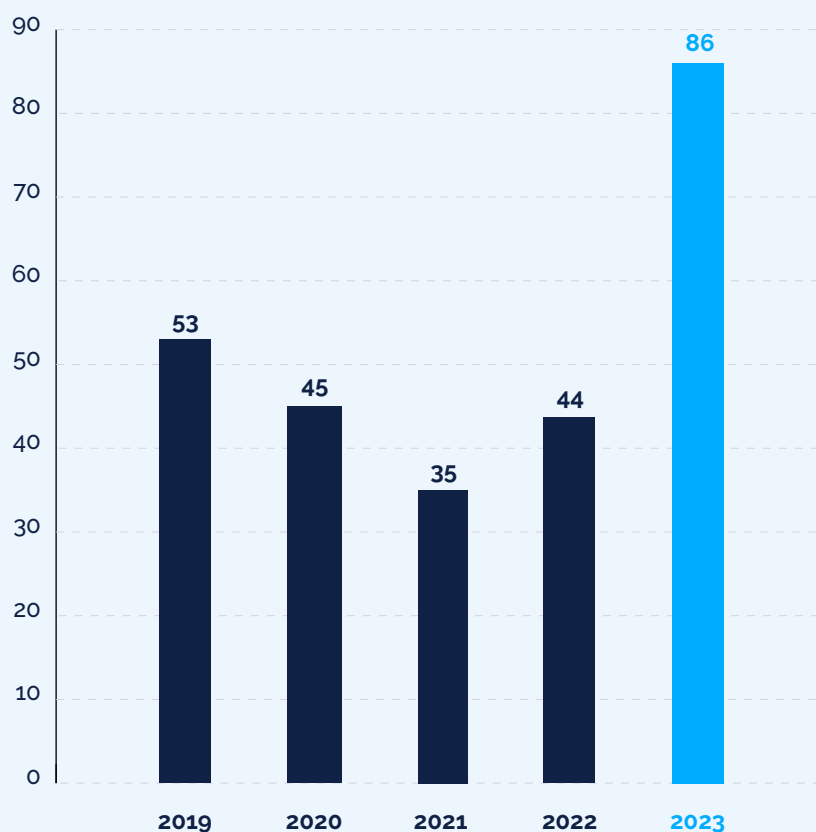
Vous trouverez plus d'informations sur le fichier RSR sur le site internet de Datassur aux adresses :

www.datassur.be/fr/rsr-info

www.datassur.be/fr/services/rsr

www.datassur.be/fr/faq/faq-rsr

Évolution du
nombre de
dossiers et de
plaintes traités
par l'Ombudsman
depuis 2019



Le Bureau de Coordination des Expertises (BCE)



Les entreprises d'assurances maintiennent leur confiance dans la gestion effectuée par le BCE

Le Bureau de Coordination des Expertises est chargé par les entreprises d'assurances de l'enregistrement des sinistres impliquant des entreprises d'utilité publique et de l'évaluation des dommages survenus dans le cadre de ces sinistres. Ces entreprises avec lesquelles ont été conclues des conventions visant à accélérer la gestion des sinistres, sont par exemple, Proximus, Fluvius, Ores, Resa, Elia, Fluxys, les câblodistributeurs VOO et Telenet, les entreprises de distribution d'eau telles que Water-Link ou Vivaqua, les 3 Ministères Régionaux de l'Équipement et des Transports, la SNCB, Infrabel, etc. En 2019, les entreprises d'assurances ont encore accentué leur confiance envers le BCE en lui déléguant la gestion de tous les sinistres impliquant l'entreprise d'utilité publique De Lijn.

Quelques chiffres significatifs

En 2023, le BCE a traité 16.913 dossiers de sinistre pour compte des entreprises d'assurances qui ont adhéré aux conventions, contre 14.980 en 2022. Cette hausse de 12,9 % du nombre total de sinistres est essentiellement due à l'augmentation importante du volume de sinistres relatif aux infrastructures Proximus, lequel a augmenté de 26,5 % en 2023 ; celui relatif à l'endommagement des infrastructures routières a augmenté de 3,7 %, alors que le nombre de dossiers ouverts dans le cadre des conventions Electricité a augmenté de 2,4 %. Le volume de sinistres concernant les autres conventions a quant à lui baissé de 8,7 % en 2023. La hausse importante des sinistres Proximus constatée ces dernières années est notamment due au déploiement de son réseau de fibre optique.

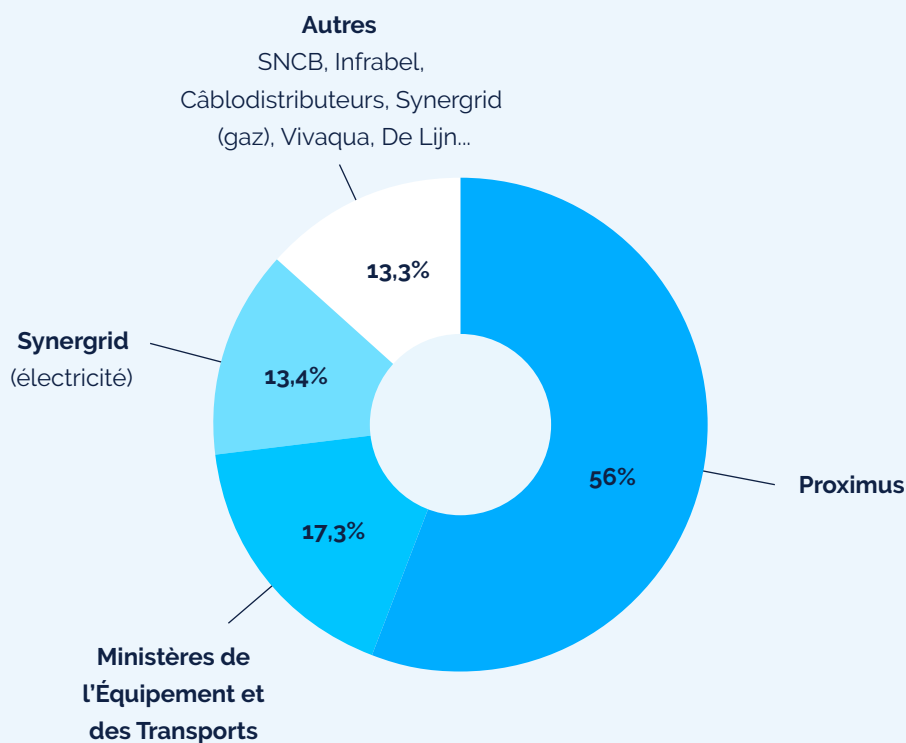
Le nombre de dossiers traités sous le couvert de la convention avec Proximus constitue la part de loin la plus importante avec 9.485 dossiers, soit 56 % du total; suivent les dossiers ouverts dans le cadre des conventions «Ministères de l'Équipement et des Transports» avec 2.920 dossiers, soit 17,3 % du total; la convention «Synergrid Electricité» suit avec 2.262 dossiers, soit 13,4 % du total. Les 13,3 % restants se répartissent entre les conventions avec De Lijn, la SNCB et Infrabel, les conventions avec les câblodistributeurs, la convention «Synergrid Gaz», ainsi que les conventions avec diverses sociétés de distribution d'eau.

Plus de 99% des dossiers sont traités dans le cadre de la formule appelée «mandat élargi» où l'assureur donne plein mandat au BCE pour enregistrer la déclaration de sinistre et accomplir toutes les démarches prévues par les conventions en vue de la fixation des dommages. C'est aussi sur base de l'analyse des éléments du dossier constitué par le BCE que les entreprises d'assurances décident s'il y a lieu d'indemniser ou non et, le cas échéant, du montant de cette indemnisation.

Une nouvelle interface de gestion : suppression du papier et interactivité accrue

L'année 2023 aura aussi été marquée par la poursuite du perfectionnement de l'interface informatique de gestion du BCE.

Répartition des dossiers «sinistre» selon les principales conventions



La caisse de compensation RDR

En 2023, le volume des dossiers compensés a très légèrement diminué à 230.611 contre 230.755 en 2022. On remarque immédiatement que le nombre des dossiers est resté très stable en 2023 par rapport à 2022. La charge sinistre par contre augmente assez fortement pour atteindre 540.736.984,73 EUR en 2023 contre 489.244.866,29 EUR en 2022.

L'un des avantages de la compensation est de grandement réduire le volume des flux financiers entre assureurs. C'est ainsi que ce volume s'est limité à 6,99% de la charge sinistre en 2023 contre 8,5% en 2022, 93,01% de ce volume n'ayant transité qu'électroniquement via la compensation.

La caisse de compensation fonctionne de pair avec la plateforme e-RDR par laquelle différents messages électroniques sont échangés entre assureurs ou transmis à la caisse. Sans rentrer dans les détails, vous trouverez ci-dessous

quelques chiffres sur le volume des messages échangés en 2023 :

- **289.047** ...Avis de sinistre
- **285.734** ...Réponses aux avis de sinistre
- **2.435** Litiges
- **2.198** Réponses aux litiges
- **5.035** Messages libres relatifs aux litiges
- **35.131** Demandes de responsabilité
- **33.666** Réponses aux demandes de responsabilité (ou accord spontané)
- **234.550** ...Demandes de remboursement
- **573.603** ...Documents relatifs aux accidents

Vous trouverez plus d'informations sur le fonctionnement du RDR sur le site internet de Datassur à l'adresse :

www.datassur.be/fr/services/rdr.

La base de données sinistres centralisée

Vu son impact important, les assureurs, réunis au sein de l'ASBL Alfa Belgium, entendent endiguer la fraude à l'assurance (organisée). En rassemblant un nombre limité de données de sinistres automobiles dans un système centralisé, la base de données établit des liens pouvant indiquer une fraude. Grâce à la collaboration entre assureurs, la base de données centrale offre des possibilités pour réaliser la cartographie d'un ensemble plus large. Son seul objectif est de permettre la détection des cas de fraude à l'assurance.

La base de données se limite à fournir des informations objectives aux entreprises d'assurances sans analyse ou investigation quelconque sur le cas de fraude. Cela reste de la compétence exclusive des entreprises d'assurances et/ou des tribunaux.

La base de données des sinistres a débuté en 2021 avec 8 assureurs, qui représentent ensemble 63% du marché de l'assurance automobile.

En 2023, deux assureurs supplémentaires ont commencé les préparatifs pour adhérer. La mise en production est prévue pour 2024.

Fin décembre 2023, des données de 2.410.276 dossiers étaient reprises dans la base de données.

Alfa Belgium a confié la gestion opérationnelle de la base de données sinistres à Datassur.

TELEBIB 2

Une plateforme locale d'élaboration de normes à but non lucratif travaillant au nom du secteur belge de l'assurance pour fournir des normes d'échange de données afin de faciliter l'administration des polices, le traitement des sinistres et la comptabilité.

La mission du centre TELEBIB 2 consiste à :

1. Définir, développer et publier des normes et des standards portant sur l'échange électronique de données et des procédures valables pour le secteur belge de l'assurance ;
2. Créer, organiser et maintenir une structure opérationnelle (groupes de travail mixtes) ;
3. Assurer la cohérence de TELEBIB 2 avec les standards internationaux adoptés par le secteur international des assurances ;
4. Promouvoir et informer de l'importance de l'utilisation de standards.

TELEBIB 2 : le standard sectoriel des données

Les représentants des entreprises d'assurances (Assuralia) et des courtiers en assurances (Feprabel, FVF et l'UPCA), réunis au sein de la plateforme TELEBIB 2, la reconnaissent comme la norme en matière de communication dans le secteur de l'assurance, tant pour les communications internes qu'externes.

TELEBIB 2 : un standard ouvert

Afin d'accroître l'efficacité dans la communication, la plateforme TELEBIB 2 veille à ce que TELEBIB 2 soit et reste un standard ouvert, généralement connu et respecté. Ce qui signifie que toutes les parties concernées par le secteur de l'assurance peuvent demander la normalisation de n'importe quelle donnée susceptible d'être communiquée. Ce qui veut dire également que toutes les parties concernées doivent pouvoir consulter les standards, à tout moment, selon des méthodes de consultation couramment utilisées.

TELEBIB 2 : un standard indépendant

TELEBIB 2 est géré exclusivement par la plateforme TELEBIB 2 au sein de laquelle sont représentés tant les entreprises d'assurances que les intermédiaires d'assurances.

TELEBIB 2 : en 2023

Le comité exécutif d'Assuralia a convenu de retransférer la normalisation sectorielle au sein de Datassur. Le centre TELEBIB 2 soutient la continuité du Groupe de travail Normalisation, sous la supervision du Comité Stratégique de Normalisation.

Le Système d'Information Parquets – entreprises d'ASSurances (SIPASS)*

La plateforme SIPASS permet aux assureurs d'adresser leurs demandes d'accès aux dossiers pénaux par voie électronique aux Parquets, et d'être informés des changements de statut de leurs demandes par courriel. Une fois l'autorisation d'accès accordée, la plateforme leur permet d'obtenir, toujours de manière numérique, un document attestant cette autorisation avec lequel ils peuvent s'adresser au greffe du tribunal compétent.

En 2023, on dénombre 101.726 demandes via SIPASS. Depuis le lancement de la plateforme en 2016, 526.497 autorisations d'accès aux dossiers répressifs ont ainsi été accordées.

* VERzekeraars – Parketten Informatie Systeem (VERPAIS)



Crashform

L'application Crashform offre la possibilité aux conducteurs de compléter le constat d'accident de manière électronique sur smartphone et tablette. Elle permet de compléter à l'avance ses données personnelles et d'assurance afin de les avoir à portée de main en cas de sinistre.

Datassur est responsable de la plateforme centrale derrière l'application mobile et veille à ce que, une fois le constat d'accident signé sur le smartphone ou la tablette, l'assuré ainsi que son assureur l'obtiennent immédiatement par e-mail.



L'utilisation de l'application a augmenté de 33 % en 2023 par rapport à 2022.

Déclarer un accident?
Désormais possible via votre smartphone



Crashform®



30,1%



**De taux de récupération
des véhicules en 2023**

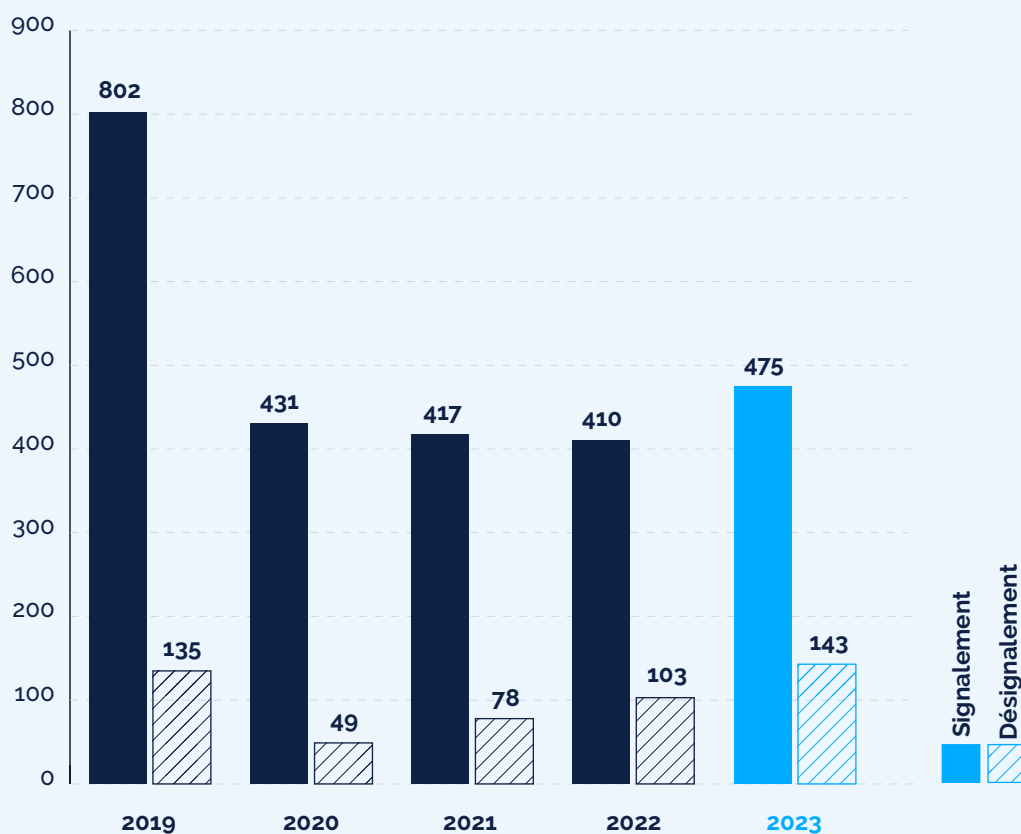
Le fichier Discover

Le nombre de véhicules qui ont été signalés volés en 2023 est de 475 contre 410 en 2022 et le nombre de véhicules signalés volés et qui ont ensuite été retrouvés en 2023 est de 143 contre 103 en 2022, ce qui représente une nette amélioration. Le taux de récupération des véhicules s'élève à 30,1% en 2023 contre 25,1% en 2022.

Vous trouverez plus d'informations sur Discover sur le site internet de Datassur à l'adresse :

www.datassur.be/fr/services/discover.

Évolution des
signalements et
désignements
depuis 2019



Find@Car

Malgré le retrait de la plaque d'immatriculation des données disponibles au début de l'année 2021, le fichier Find@Car a connu un sérieux regain d'intérêt avec 834.605 consultations en 2023 contre 145.526 en 2022.



La plateforme Siabis+

La plateforme Siabis+ est un outil informatique développé et géré par Datassur à la demande des assistants (assureurs et clubs automobiles) pour faciliter les opérations d'assistance sur autoroute en cas de panne ou d'accident. Elle est accessible 24h/24h aux centres de coordination de la police fédérale et au centre de contrôle routier en Wallonie appelé le Centre Perex. L'assistant désigné par la plateforme confie l'intervention à une entreprise de dépannage disposant de

l'agrément Siabis+. Le système est opérationnel pour les véhicules de moins de 3,5T, disposant ou non d'une couverture d'assistance, ainsi que pour le ramassage d'objets entravant les voies de circulation.

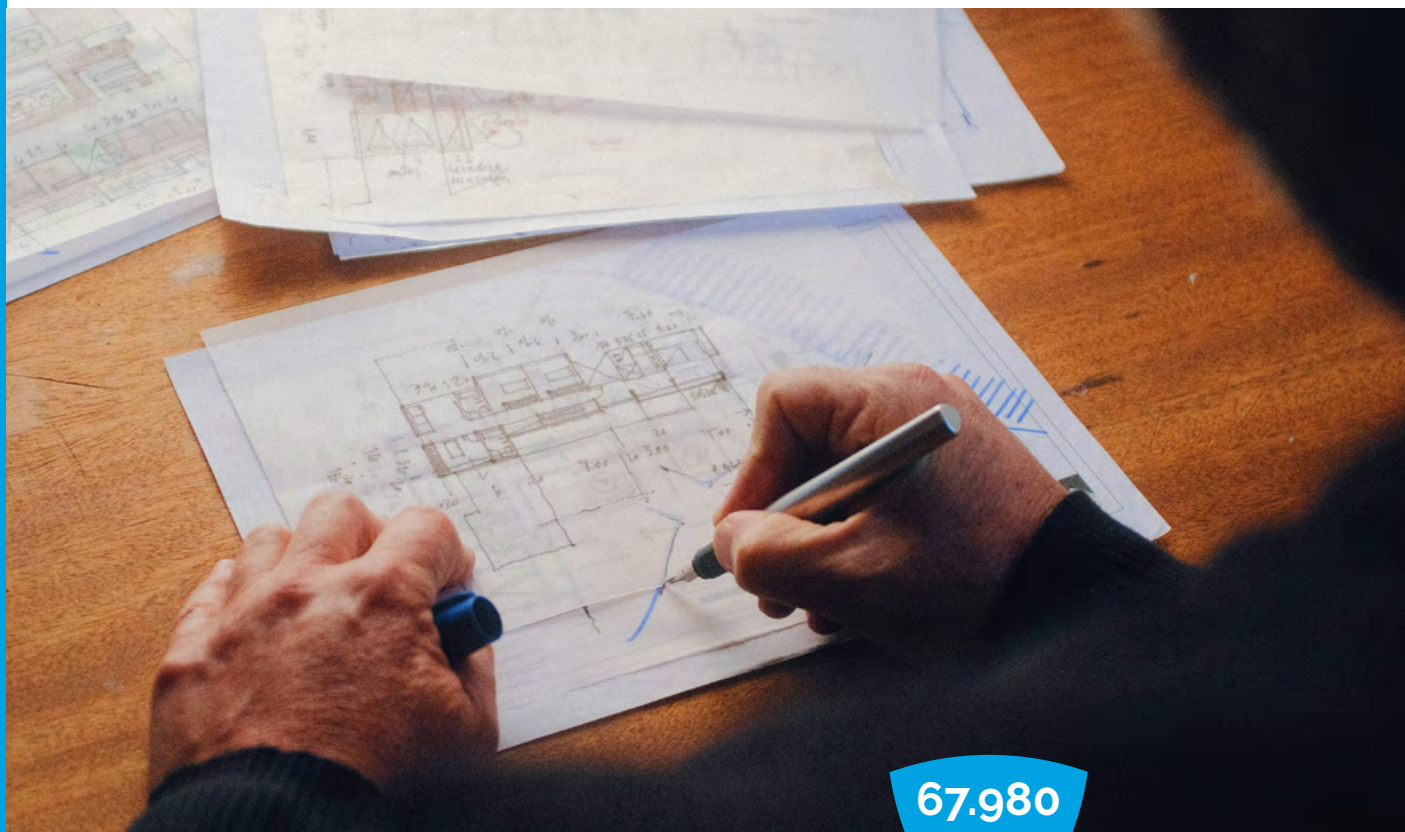
En 2023, 12.699 missions d'assistance ont été assignées via la plateforme, ce qui correspond à une augmentation de 17,6% en comparaison avec 2022.

La plateforme Car@ttest

La plateforme Car@ttest permet au preneur d'assurance de récupérer une copie de l'attestation de sinistralité délivrée par l'entreprise d'assurance. Les entreprises d'assurance ont délivré 682.917 attestations de sinistralité en 2023 contre 658.865 en 2022. En 2023 toujours, 23.899 personnes ont pu se connecter pour télécharger une copie de leurs attestations de sinistralité contre 22.497 en 2022. La nouvelle version du site internet est en cours de test et devrait être accessible en 2024. Celle-ci sera compatible avec la dernière version de la puce de la carte d'identité électronique.

Vous trouverez plus d'informations sur Car@ttest sur le site internet de Datassur à l'adresse : www.datassur.be/fr/services/carattest.

La plateforme est accessible depuis l'url : www.carattest.be



67.980



Attestations délivrées
par les entreprises
d'assurances en 2023

La plateforme attestations RC décennale

Dans le cadre de l'assurance obligatoire de la responsabilité civile décennale des entrepreneurs, architectes et autres prestataires du secteur de la construction immobilière, Datassur gère depuis 2018 à la demande des assureurs une base de données sectorielle reprenant toutes les attestations d'assurance RC décennale (obligatoires et non obligatoires). La finalité de cette base de données est de faciliter la tâche des entités autorisées qui se doivent de vérifier l'existence de cette couverture (architectes, notaires, ONSS, etc.) et de protéger l'acquéreur d'un bien âgé de moins de 10 ans susceptible de bénéficier de cette couverture.

En 2023, les entreprises d'assurances y ont délivré 67.980 attestations.

*Datassur gère la
base de données
sectorielle
reprenant toutes
les attestations
d'assurance RC
décennale.*

Datassur est sous-traitant pour les asbl Identifin, Compens, Trip et Accesso

Datassur est en charge de la gestion administrative et informatique de l'asbl Identifin

L'asbl Identifin a été créée à l'initiative des associations professionnelles Assuralia et Febelfin pour permettre aux entreprises d'assurances et aux institutions financières d'accéder à certaines données du Registre national et de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

En ce qui concerne la question des avoirs dormants, celle-ci peut être divisée en deux phases : la collecte d'informations auprès des registres afin de retrouver la trace des bénéficiaires des avoirs dormants et le transfert des fonds à la Caisse de Dépôt et Consignation (CDC) dans le cas où les bénéficiaires n'ont pas été identifiés.

94 entreprises, dont 27 entreprises d'assurances, utilisent quotidiennement la plateforme d'Identifin pour envoyer leurs requêtes aux registres. En 2023, 636.029 requêtes ont été réalisées dans le cadre de la recherche des fonds dormants.

Un outil efficace dans le cadre de la lutte contre le blanchiment

Les aspects opérationnels liés à la mise en œuvre des dispositions de la loi anti-blanchiment ont aussi été pris en charge par Datassur. L'outil d'interrogation du Registre national a été adapté pour répondre à cette finalité. 1.510.075 requêtes ont été effectuées dans le cadre de cette finalité en 2023.

Code fédéral des Droits de succession

Le Code Fédéral des Droits de succession exige que les entreprises d'assurances notifient à l'administration fiscale un document d'information (dénommé « liste 201 ») lors du règlement des montants dus à un héritier, un légataire, un donateur ou toute autre « ayant droit » suite au décès d'une personne et ce dans le cadre de l'exécution des effets d'une assurance vie principalement.

À cette fin, Identifin est sollicité pour retrouver le numéro national du défunt dans le Registre national, si l'entreprise ne dispose pas de cette donnée.

En 2023, 5.761 requêtes ont été effectuées par les entreprises d'assurances.



Les asbl Compens, Trip et Accesso :

Compens

Dans le cadre de la loi sur la couverture des catastrophes naturelles, les assureurs ont mis au point un mécanisme appelé CaNaRa permettant de répartir le résultat de la gestion des risques tarifés aux conditions du Bureau de Tarification «Catastrophes naturelles» entre tous les assureurs pratiquant la branche incendie risques simples en Belgique.

Les assureurs qui proposent les assurances «RC Décennale» ou «RC Professionnelle» dans le secteur de la construction, répartissent les résultats de la gestion de ces risques, lorsqu'ils sont assurés aux conditions de couverture et de tarif du Bureau de Tarification «Construction», par le biais des caisses de compensation Construct10 et ConstructPro.

La gestion de ces organismes de «compensation» a été confiée à l'asbl Compens, qui a confié les développements informatiques et la réalisation des différentes compensations à Datassur.

Trip

Une application informatique a été développée au sein de Datassur pour les dommages résultant d'attentats terroristes touchant les portefeuilles des assureurs membres de l'asbl Trip.

Le système mis en place effectue la répartition des engagements que les membres de Trip doivent exécuter suite aux événements dont le Comité de règlement des sinistres institué par la loi du 1^{er} avril 2007 a décidé qu'ils répondent à la définition du terrorisme reprise dans la même loi.

Depuis sa création en 2008, une dizaine d'événements ont été reconnus comme étant des attentats terroristes. Les attentats les plus importants sont ceux survenus le 22 mars 2016 à l'aéroport de Bruxelles et dans la station de métro Maelbeek.

Les sinistres terrorisme sont gérés mensuellement par le système de compensation en fonction des données techniques fournies par les membres. En novembre de chaque année, une compensation financière de l'ensemble des sinistres ainsi que des coûts de gestion et de réassurance est calculée générant du reporting et des états financiers à l'attention des membres du pool Trip.



Accesso

Accesso est une caisse de compensation constituée sous forme d'asbl et qui est une émanation concrète de la loi « Partyka » du 21 janvier 2010 (reprise dans la loi assurances du 4 avril 2014). Cette loi prévoit un accès plus aisé à l'assurance « Solde restant dû » pour les personnes atteintes de maladie chronique, et ce lors de la conclusion d'un emprunt en vue de l'achat ou de la rénovation d'une habitation propre et unique. La caisse de compensation facilite l'accès à une telle assurance pour les personnes présentant un risque de santé accru.

L'asbl Accesso est financée conjointement par les assureurs et les organismes de crédit. Sur base des déclarations introduites, on détermine d'une part le montant des surprimes incombant à la caisse de compensation, et d'autre part, la somme que chaque organisme de crédit et chaque assureur devra recevoir ou déboursier. Les assureurs communiquent périodiquement à Datassur une série d'informations, et ceci pour tout contrat d'assurance souscrit à partir du 30 décembre 2014 et pour lequel, une prime plafonnée conformément au mécanisme de compensation décrit ci-dessus a été encaissée. En 2023, Datassur a enregistré 5.856 déclarations de nouveaux contrats concernés.



5.856



Déclarations de
nouveaux contrats
enregistrés par
Datassur en 2023



AGENDA

À l'agenda en 2024

Digital Operations Resilience Act (DORA)

Datassur soutiendra le secteur dans sa préparation à l'application à partir du 17 janvier 2025 du Règlement (UE) 2022/2554 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA en anglais).

ISO/IEC 27001:2022

Le premier cycle triennal de certification ISO27001 du système de gestion de sécurité de l'information (SMSI) arrivant à son terme, le renouvellement de la certification est prévu en 2024. Cette opportunité sera mise à profit pour migrer vers la dernière version de la norme, à savoir la version 2022.

La protection des données confiées à Datassur par le secteur sera encore renforcée, entre autres par la sécurisation des sites web avec un accès Two-Way SSL et en supprimant les échanges de données via FTPS.





Normalisation sectorielle

Le centre TELEBIB 2 œuvrera à la réalisation de la feuille de route actualisée par le Comité Stratégique de Normalisation.

Verifleet

Le déploiement de la plateforme d'échange de données relatives aux flottes déléguées entre intermédiaires et compagnies d'assurance sera poursuivi, en intégrant d'autres entreprises d'assurance et d'autres intermédiaires.

Modernisation du fichier RSR

Datassur poursuivra la modernisation de la plateforme RSR en proposant aux utilisateurs un accès complet au fichier via API.

Bureau de Coordination des Expertises (BCE)

En vue d'encore améliorer l'efficacité et la qualité de ses services, le BCE poursuivra le perfectionnement de sa plateforme IT, ainsi que l'élargissement de son réseau d'experts.

IDENTIFIN

Datassur participera en 2024 à la finalisation de l'implémentation de l'authentification multifactorielle (MFA) dans le cadre de l'accès aux services web d'Identifin.

SIPASS

La plateforme sera modernisée, afin d'en garantir la pérennité et la sécurité. La nouvelle version permettra par ailleurs d'y greffer plus facilement de nouvelles fonctionnalités.



COMPTES

Comptes 2023

Evolution des recettes et dépenses

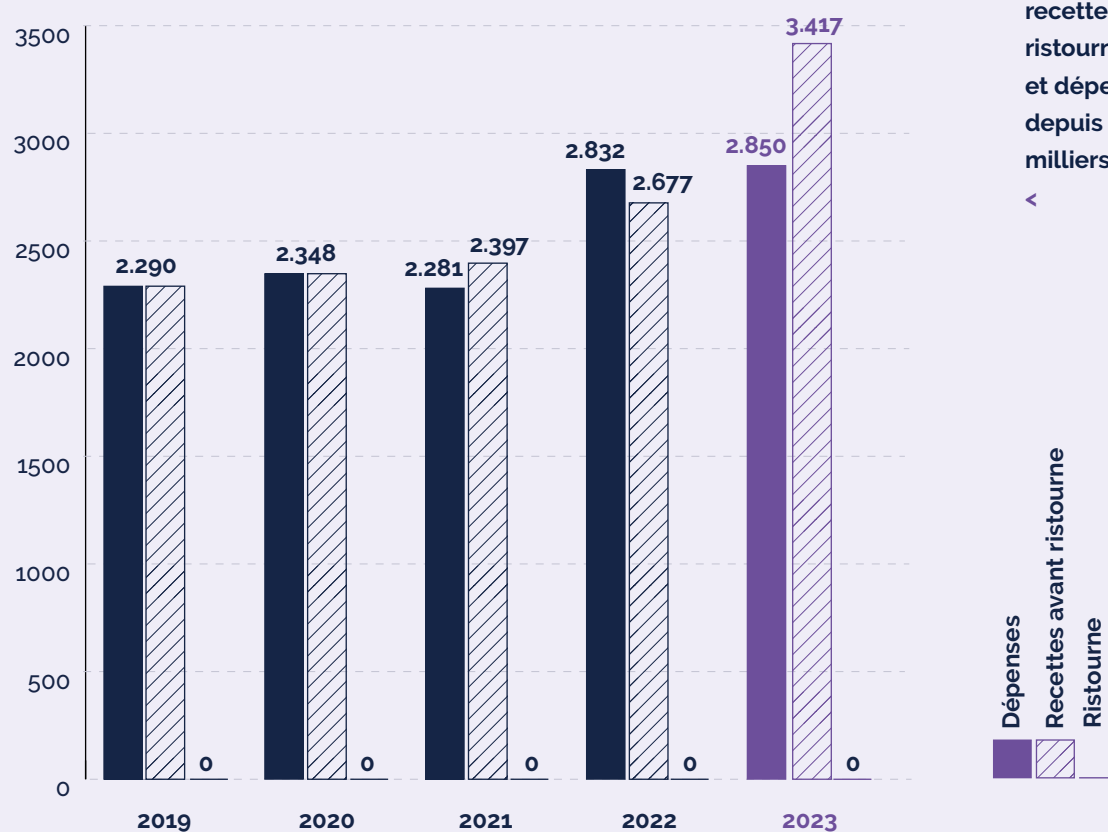
En 2023, les cotisations et produits financiers s'élèvent à € 3.417.050,54, soit 27,6 % de plus qu'en 2022 et le montant le plus élevé des 28 ans d'existence de Datassur. Cette augmentation résulte principalement de la mise en service de la plateforme Verifleet, dont le développement a été facturé entièrement en 2023. Les bons volumes des services BCE et Crashform, ainsi que l'ajustement des cotisations à l'augmentation significative de l'indice santé, ont aussi contribué de manière significative à la hausse du chiffre d'affaires. Les dépenses avant impôts se chiffrent à € 2.850.632,43, ce qui est en ligne avec les dépenses faites en 2022, malgré l'inflation.

%
+27,6

**De recettes
par rapport
à l'année 2022**



L'augmentation importante des recettes combinée à la stabilité des dépenses a permis de dégager un solde positif après impôts de € 413.143,05. Ce résultat est reporté à 2024.



Bilan 2023*

* Version abrégée

Actif

Créances

• Clients	370 602,69
• Factures à établir	159 115,11
• Créances diverses	3 869,13

533 586,93

Placements de trésorerie

• Sicavs ING	309 036,04
• Compte d'épargne BNP	416 097,89
• Compte d'épargne ING	32 366,39

757 500,32

Liquidités

• Compte courant BNP	676 664,80
• Compte courant ING	76 373,85
• Relevé carte de crédit	-213,26

752 825,39

Comptes de régularisation

• Charges à reporter	37 292,50
• Produits acquis	822,98

38 115,48

Total Actif

2 082 028,12

Passif

Fonds propres

• Apport	300 004,00
• Réserves disponibles	20 000,00
• Résultat reporté	332 615,18

652 619,18

Provision pour autres risques et charges

• Provisions	497 738,32
--------------	------------

497 738,32

Dettes à plus d'un an

• Garanties RDR	325 013,80
-----------------	------------

325 013,80

Dettes à un an au plus

• Fournisseurs	95 458,68
• Factures à recevoir	67 861,78
• Notes de crédit à établir 2023	83 552,32

246 872,78

Dettes sociales et fiscales

• Impôts	22 295,43
• TVA	30 578,12
• ONSS	29 945,66
• Provision pour pécule de vacances	152 823,78
• Provision pour frais de personnel	123 870,99

359 513,98

Comptes de régularisation

• Charges à imputer	270,06
---------------------	--------

270,06

Total Passif

2 082 028,12

* Art. 3:17 CSA: Les comptes annuels seront déposés selon les dispositions légales. Le commissaire a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels.

Compte de recettes et dépenses 2023*

* Version abrégée

Dépenses

Services et biens divers	1 058 893,38
Frais de personnel	1 781 461,59
Provisions	-34 141,12
Charges d'exploitation diverses	40 884,33
Charges financières	3 534,25
Impôts sur le résultat	153 275,06
Résultat	413 143,05

Total dépenses 3 417 050,54

Recettes

Chiffre d'affaire	3 415 824,05
• Compensations RDR	493 470,27
• Cotisations RSR	1 064 025,50
• Cotisations Discover	140 470,41
• Cotisations Find@Car	56 188,17
• Cotisations Canara	12 650,00
• Cotisations Car@ttest	68 242,69
• Cotisations Verifleet	307 330,60
• Cotisations E-Plateforme RDR	79 076,09
• Cotisations Crashform	94 851,50
• Cotisations Sipass	59 315,07
• Cotisations Accesso	2 200,00
• Cotisations Identifin	69 000,00
• Cotisations TRIP	50 192,00
• Cotisations Siabis+	17 404,33
• Cotisations Alfa Belgium	69 475,02
• Expertises BCE	608 923,66
• Cotisations d'adhésion	6 564,40
• Recours sur frais administratifs	5 971,52
• Recours sur frais de personnel	168 644,26
• Récupération précompte R&D	41 440,53
• Divers	388,03
Produits financiers	1 226,49

Total recettes 3 417 050,54

* Art. 3:17 CSA: Les comptes annuels seront déposés selon les dispositions légales. Le commissaire a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels.



ORGANISATION

Organisation*

* Situation au 31 mars 2024

Marc Wouters
Baloise
Président de Datassur

Marc Purnal
Belfius Insurance
Vice-président de Datassur

Composition du Conseil d'administration :

Marc Euben
KBC Assurances
Président

Gino Leroy
Assuralia
Vice-président

Dimitri Bertrand
AG Insurance

Philippe Courouble
AXA Belgium

Steve Goossens
P&V Assurances

Martijn Hassink
Allianz Benelux

Serge Jacobs
Ethias

Hein Lannoy
Assuralia

Marc Purnal
Belfius Insurance

Myriam Thomas
Argenta

Kenneth Van den Bergh
Baloise

Organisation interne

Gilles van Raemdonck, directeur Datassur

Vincent Gérard, responsable du service
BCE et d'Identifin

—

Anne Debroeck, employée administrative

Vincent Despontin, consultant telebib2

Mireille Gaupin, program manager

François Huyskens, informaticien

Nicolas Lauters, gestionnaire

Renaud Linchet, project manager

Michel Lochten, informaticien

Bart Mens, consultant BCE

Samir Missouni, gestionnaire

Vincent Nolf, infrastructure IT

Charline Outters, informaticienne

Gilles Renard, gestionnaire

Vincent Stevens, gestionnaire

Solange Van Raemdonck, employée
administrative

Liste des coopérateurs*

* Situation au 31 mars 2024

ACM INSURANCE

AG INSURANCE

ALLIANZ BENELUX

ARGENTA

ASSURALIA

AXA BELGIUM

BALOISE

BELFIUS INSURANCE

ETHIAS

FEDERALE ASSURANCE

FONDS COMMUN DE GARANTIE BELGE

FOYER ASSURANCES

KBC ASSURANCES

MONCEAU GENERALE ASSURANCES

P&V ASSURANCES

SMA

YUZZU

Datassur

Société coopérative

Avenue Roi Albert II, 19 – 1210 Bruxelles

info@datassur.be

privacy@datassur.be

info@bce.be

www.datassur.be



Datassur